

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

B.27

Plan de financement dans le cadre de la demande de subvention pour le SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE auprès de la DRAC.

M. le MAIRE et/ou M. Philippe LABARDIN / Mme JACQUET rappelle que la commune de Marmande s'est engagée dans le projet de création d'un Site Patrimonial Remarquable.

Une demande de subvention a été formulée auprès de la DRAC.

Le montant de la dépense retenue par l'Etat est estimé à 19 908€ TTC.

La Commune de Marmande s'engage financièrement et a inscrit l'opération en totalité au Budget primitif.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Etude SPR : 19 908.00 €	Subvention Etat - 50% 9 954.00 €
	Commune - 50% 9 954.00 €
TOTAL 19 908.00 €	TOTAL 19 908.00 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

- Approuve** le plan de financement pour le projet de création d'un Site Patrimonial Remarquable
- Précise** que la dépense est inscrite au Budget primitif 2019
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

